

**2014 DDCT 186** Charte relative au dispositif du budget participatif

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le développement de la participation et de l'engagement citoyen est un enjeu majeur de démocratie, de cohésion sociale et du « vivre ensemble », comme le réaffirme le vœu 2014 V 21 M relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne émis en mai dernier par le Conseil de Paris sur proposition de l'Exécutif.

A ce titre, la Ville de Paris souhaite permettre aux Parisiennes et Parisiens d'être plus encore acteurs de leur ville en leur donnant la possibilité de décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement de la Ville de Paris sur la mandature.

La première étape du budget participatif s'est déroulée du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Ce sont 40 745 votants qui ont pu sélectionner leurs projets préférés parmi une liste de quinze projets proposés par la municipalité.

A partir de janvier 2015, ce sont les Parisiennes et Parisiens qui pourront, à titre individuel ou au nom d'un collectif, déposer sur une plateforme Internet leurs propositions de projets d'investissement à l'échelle locale ou parisienne.

Les mairies d'arrondissement auront le choix de mettre en place un budget participatif au niveau de leur arrondissement.

L'ensemble des projets citoyens fera l'objet d'un examen juridique, technique et d'opportunité transparent à l'issue duquel une liste des projets soumis au vote des Parisiennes et Parisiens sera établie.

Selon qu'il s'agisse de projets d'envergure parisienne ou d'intérêt local, leur financement sera assuré par la mairie centrale ou en co-financement avec les mairies d'arrondissement.

La Charte présentée ici définit le cadre général de mise en œuvre du budget participatif.

Elle peut être révisée sur la base notamment des bilans effectués à l'issue des campagnes annuelles du budget participatif, en concertation avec le Comité des arrondissements et après consultation de la Commission Parisienne du Débat Public.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



## 2014 DDCT 186 Charte relative au dispositif du budget participatif

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales

Vu le vœu 2014 V 21 M relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du  
Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e commission.

Délibère :

Article 1 : Le projet de charte du budget participatif de la Ville de Paris, annexé à la présente délibération est adopté.